

**Collège de Gynécologie du Centre Val de Loire
Formation FAF-PM**

**AMENORRHEE DE L'ADOLESCENTE
QUELLE ATTITUDE PRATIQUE ?**

Vendredi 11 Mars 2011

De 14 h à 18 h

Salle de l'URML / URPS

122 bis rue du Faubourg Saint Jean - ORLEANS

**Experts : Dr François DESPERT (Pédiatre)
Dr Sylvie MESRINE (Gynécologue obstétricienne)**

Organisateur : Dr Parvine BARDON

Le Docteur

↳ assistera à la formation médicale continue : OUI NON

Le Collège de Gynécologie du Centre-Val de Loire ne pourra prendre définitivement en compte l'inscription que si la totalité des pièces demandées a été fournie.

Coupon à retourner avec pièces à fournir pour les formations FAF PM (obligatoire) au :

**Docteur Parvine BARDON
19 avenue Dauphine
45100 ORLEANS
Tél : 02 38 66 14 28 Fax : 02 38 66 95 27
Mail : dr.parvine.bardon@wanadoo.fr**

Le nombre d'inscriptions est limité à 15 et sera fait par ordre de réception.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

MAIL :

DATE :

SIGNATURE et CACHET :

**Collège de Gynécologie du Centre Val de Loire
Formation FAF-PM**

**AMENORRHEE DE L'ADOLESCENTE
QUELLE ATTITUDE PRATIQUE ?**

Vendredi 11 Mars 2011

De 14 h à 18 h

Salle de l'URML / URPS

122 bis rue du Faubourg Saint Jean - ORLEANS

Nombre de places limité

**Experts : Dr François DESPERT (Pédiatre)
Dr Sylvie MESRINE (Gynécologue obstétricienne)**

Organisateur : Dr Parvine BARDON

Conditions d'inscription et pièces à fournir :

- 1 → Etre médecin libéral installé ou remplaçant**
- 2 → Fournir une attestation de contribution annuelle pour la formation professionnelle à demander (si non déjà reçue) à l'URSSAF**
 - sans oublier de donner le n° de cotisation personnelle à l'URSSAF 450 0000....
 - Tel : 0.820.20.25.45. ou fax : 02.38.62.67.16.**document immédiatement envoyé par courrier ou fax**
Pour les remplaçants, attestation de son exonération
- 3 → Compléter et retourner la fiche d'inscription en PJ.**
- 4 → Fournir un chèque de caution de 200 Euros à l'ordre du Collège de gynécologie du Centre-Val de Loire (il vous sera rendu le jour de la formation).**
- 5 → Fournir une feuille de soins sécu barrée**

La formation est également accessible aux médecins salariés mais cette formation médicale continue sera facturée 100 Euros à leur employeur.